PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Extrait conforme d'une résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 4 décembre 2023 à 19h30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

## À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé Les conseillers et conseillères :

| Siège no 1 | Claudia Beaulieu | Siège no 4 | Richard B. Dubé   |
|------------|------------------|------------|-------------------|
| Siège no 2 | Carole Desbiens  | Siège no 5 | Nicholas Dubé     |
| Siège no 3 | Stéphanie Caron  | Siège no 6 | Jocelyn Pelletier |

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

# **RÉSOLUTION NUMÉRO**

#### 23-12217 Calendrier des séances ordinaires 2024

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses 12 séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

### En conséquence :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui débuteront à 19h30 :

- Mardi 16 janvier;
- ➤ Mardi 13 février;
- > Mardi 12 mars (Semaine de relâche);
- ➤ Mardi 9 avril (Pâques);
- ➤ Mardi 14 mai;
- > Mardi 11 juin;
- ➤ Mardi 9 juillet;
- ➤ Mardi 20 août:
- Mardi 10 septembre (fête du Travail):
- Mardi 8 octobre;
- ➤ Mardi 12 novembre:
- Mardi 10 décembre.

Proposé par : Claudia Beaulieu

Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA, LE 4E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.

Copie certifiée conforme, CE 5E JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Josée Chouinard, directrice générale



Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Calendrier des séances du conseil 2024

Je soussignée, Josée Chouinard, directrice générale à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le sixième jour de décembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Site Internet de la Municipalité et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Josée Chouinard, directrice générale